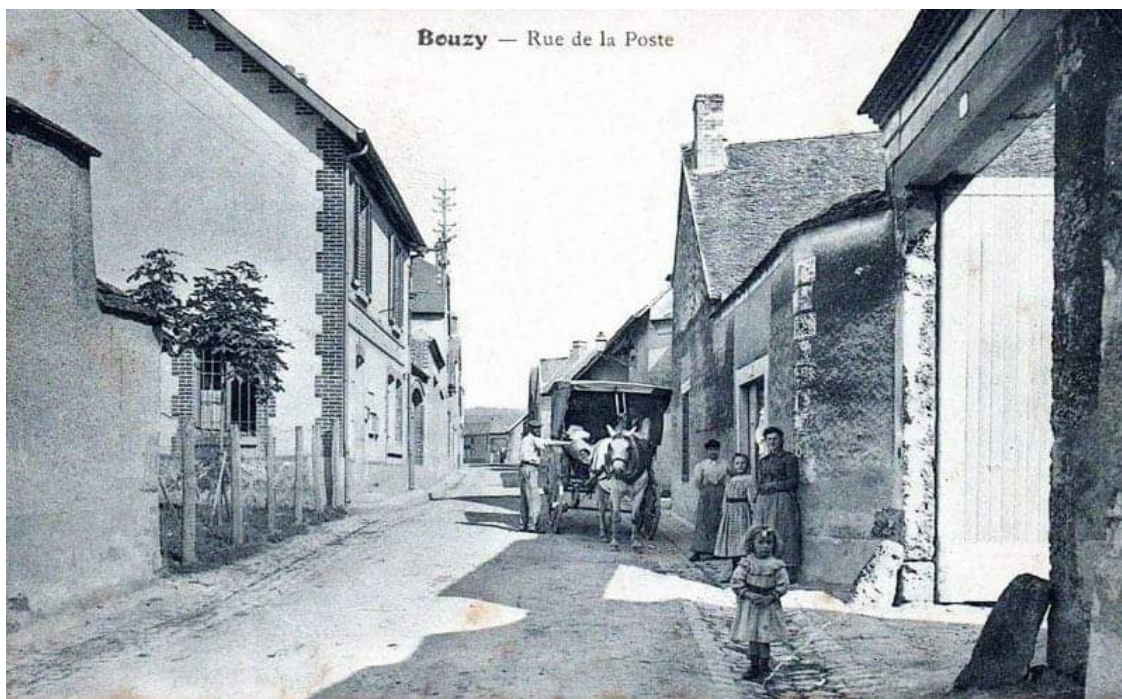


Un siècle de communication à Bouzy

Histoire de la poste, du courrier, des télégraphes et du téléphone de 1830 à 1930

(d'après les délibérations du conseil municipal de Bouzy, cotées Edepot17679 à Edepot17686
aux Archives Départementales de Châlons-en-Champagne)



La loi du 21 avril 1832 promet à toutes les communes, la possibilité d'établir un service de postes journalières. Le conseil municipal de Bouzy, suite à une circulaire préfectorale du 20 août 1832, demande à jouir de cet avantage. Il reconnaît que le commerce des vins exige souvent des correspondances et que, régulièrement, les réponses se trouvent retardées. C'était donc un piéton, domicilié à Ambonnay, qui levait la boîte à 8 heures du matin à Bouzy, qui partait avec les lettres pour Tours-sur-Marne et qui revenait vers midi pour faire la distribution du courrier.

Ce ne sera qu'en 1847, que sera établi un bureau de poste à lettres dans la commune de Tours-sur-Marne, ce qui modifia les horaires de la tournée du piéton. En effet, les dépêches arrivaient alors à Bouzy à 8h30, heure à laquelle les habitants ne pouvaient les recevoir régulièrement, attendu qu'ils étaient en grande partie, occupés aux travaux de l'agriculture et de la viticulture.

Le conseil demanda donc, à ce que le piéton partant de Tours-sur-Marne, y fasse déjà sa distribution avant de partir pour Bouzy à 10 heures et d'y arriver vers 11 heures pour faire la distribution des dépêches et lever la boîte ; qu'il aille de là à Ambonnay, qu'il y reste pendant 2 heures et qu'il revienne à Bouzy vers 2 heures et demie de l'après-midi pour lever une seconde fois la boîte.

En 1862, le maire de Bouzy émet le vœu que le bureau de poste de Tours-sur-Marne, devienne une direction, afin que les administrés puissent y retirer de l'argent, alors qu'à présent, ils doivent se rendre à Aÿ, distant de 12 kilomètres.

C'est en 1870 que, vu le nombre toujours croissant des correspondances et l'importance des transactions commerciales dans la commune, le conseil municipal de Bouzy demande l'établissement d'un bureau télégraphique à Bouzy. Il sera établi à la mairie, au 1er étage. Le gérant dudit bureau sera l'instituteur primaire, lequel sera remplacé par sa femme en cas d'absence et c'est l'épicier qui portera les dépêches à domicile.

En janvier 1894, les transactions deviennent chaque jour plus nombreuses. Aussi, le maire demande à Monsieur le Préfet d'user de son pouvoir auprès du Directeur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, pour que le débit de tabac de Bouzy soit en même temps débit de papier timbré.

Par arrêté du 24 avril 1895, la création d'un bureau de poste dans la commune de Bouzy est décidée. Le conseil propose qu'une maison, pour installer le bureau de poste, soit construite sur l'emplacement de l'ancien abreuvoir de la Mare du Haut (soit l'ancienne poste, rue des Postes). Elle sera la propriété de commune, qui fournira ce local gratuitement à l'administration des postes pendant 18 années.

C'est en 1897, qu'est projeté la création la réseau téléphonique, à l'aide d'une souscription pour l'installation du téléphone.

En 1900, la receveuse des Postes, rémunérée pour le port des télégrammes dont elle est chargée, demande à être indemnisée pour le port des appels téléphoniques, pour lesquels elle ne reçoit aucun traitement.

En 1910, Monsieur le Directeur des Postes et Télégraphes de la Marne demande la suppression de l'envoi des courriers de 9h30 du matin les dimanches et jours fériés, dans le but de procurer le repos hebdomadaire au personnel attaché à ce service.

En 1913, les 18 années de gratuité de location du bureau des postes à l'administration des postes arrivant à expiration, il est établi un bail de 9 années, moyennant un loyer annuel de 300 francs pour la location de l'immeuble.

Le téléphone sera installé à la mairie en 1928 et la même année, la distribution du courrier du soir sera supprimé du 1er novembre au 1er mars.